

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 900/2016
Date: 17 août 2016
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
N° d'affaire: 15.72-16.26
Classification: Non classifié

Réélection du délégué à la protection des données

Conformément à l'article 32, alinéa 1 de la loi sur la protection des données (LCPD; RSB 152.04), le Grand Conseil élit, sur proposition du Conseil-exécutif, un délégué ou une déléguée à la protection des données qui dirige l'autorité de surveillance cantonale.

1. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'élire l'actuel délégué à la protection des données, Monsieur Markus Siegenthaler, avocat, Gantrischweg 25, 3127 Mühlethurnen, à la direction de l'autorité de surveillance cantonale.
2. La période de fonction va du 1^{er} janvier 2017 au 28 février 2019.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques